
Nombre de membres en exercice: 11	Séance du 07 décembre 2021 L'an deux mille vingt-et-un et le sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Denis CELADON
Présents : 10	Sont présents: Denis CELADON, Evelyne BEAUVAIS, Eric MORVAN, Laurence PICOT, Isabelle BILAND-PERENNES, Claudine CHATEIGNER, Magalie PANNESE, Patrick VALEUR, Aude SCALABRE, Bruno DOUANNE
Votants: 10	Représentés: Excuses: Anais CAPARROS Absents: Secrétaire de séance: Eric MORVAN

Monsieur le Maire propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :
DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte les modifications apportées à l'ordre du jour.

Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 05 OCTOBRE 2021 - DE 2021 043

Le procès verbal de la séance du 05 octobre 2021 est approuvé et signé par tous les membres présents.

ADOPTÉE

Objet: DETR 2022 - DE 2021 044

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est possible d'obtenir une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022, d'un taux de 20 à 80 % du coût HT du devis concernant la mise en place d'un colombarium au cimetière. Ce devis d'ETS LOMBORAGE s'élève à 6 891.67 € HT.

Il propose de déposer une demande auprès des services de la Préfecture concernant cet investissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2022,
- ARRETE les modalités de financement en précisant l'origine et le montant en euros des moyens financiers publics,
- DIT que cette délibération annule et remplace celle du 05 octobre 2021,
- APPROUVE le projet d'investissement correspondant.

ADOPTÉE

Objet: DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE - DE 2021 045

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail d'une habitante de Châtenoy qui demande une dérogation scolaire pour son enfant qui sera scolarisé en septembre 2022 en petite section de maternelle.

Elle justifie sa demande au motif que la situation géographique de leurs lieux de travail et horaires, à savoir 8h00 - 17h00, ne sont pas compatibles avec la scolarisation de leur enfant au sein des écoles de Saint Pierre les Nemours.

Après avoir rappelé que la commune n'accorde en principe aucune dérogation scolaire, sauf pour raison médicale, que des services de garderie existent ainsi qu'un transport scolaire avec une accompagnatrice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres et une abstention :

- DECIDE de ne pas donner une suite favorable à cette demande ;
- DEMANDE à Monsieur le Maire d'informer la famille qu'une garderie accueille les enfants de 7h00 à 19h00 à Saint Pierre les Nemours et qu'une garderie gratuite existe également le soir jusqu'à 18h00 sur la commune de Chevrainvilliers pour les enfants de Châtenoy scolarisés au sein du RPI de Saint Pierre les Nemours.

REJETEE

Objet: DECISION MODIFICATIVE - DE 2021_046

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Investissement		Recettes	Dépenses
020-00	Dépenses imprévues	0.00	-1 137.20
1641-00	Emprunts en euros	0.00	1 137.20
TOTAL INVESTISSEMENT		0.00	0.00
TOTAL		0.00	0.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE les réajustements de compte proposés par Monsieur le Maire.

ADOPTEE

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réflexion doit être engagée pour l'acquisition ou la location d'un défibrillateur en 2022.

- Cimetière :

* les tarifs pour les cases du colombarium seront à fixer à une prochaine séance,

* reprise des concessions abandonnées une procédure va être mise en place.

- **Illuminations de Noël** : elles seront mises en place le 08 décembre.

- Une distillerie doit s'installer dans la ferme de Gérard THIERRY en 2022. Monsieur le Maire doit rencontrer les personnes à l'origine du projet prochainement.

- **Le Parc Naturel Régional du Gâtinais** propose un jeu de société qui a pour objectif d'inciter les visiteurs et les habitants du Parc et des Communes alentours à découvrir les richesses de leur territoire, une information sera faite aux habitants, ils seront en vente en Mairie au prix de 15 €.

- L'utilisatrice du terrain à l'entrée de Châtenoy côte rue de la Mairie (éducation canine) nous a informé par mail que le grillage du terrain avait été découpé pour la deuxième fois du côté champs.

- **Gîte communal :**

- * le devis concernant la véranda n'est toujours pas parvenu en Mairie ;
- * le recours au tribunal administratif de l'entreprise HERTAL est toujours en cours ;
- * un constat d'huissier a été fait pour la véranda et la toiture afin de constater les malfaçons ;
- * les pénalités de retard ont été envoyées à l'entreprise YANICE RENOVATION.

- **La balayeuse** passera dans le village le 09/12/2021.

- **Le nettoyage de l'église** par l'entreprise CLEAN PIGEON devrait se faire début d'année 2022.

- **La commission communale "Chemins et Voirie"** va être convoquée en janvier 2022 avec les exploitants agricoles.

- **CC du Pays de Nemours :**

- * l'abris vélo a été installé sur la place il servira également d'abris pour les personnes qui attendent le bus, il a été entièrement financé par la Communauté de Communes ;
- * la remise en état du chemin communal, utilisé notamment par les exploitants agricole, à l'entrée de Châtenoy en direction de la carrière d'Ormesson va être entièrement financé par la Communauté de Communes du Pays de Nemours.

- Le chemin remis à neuf lors du passage des convois d'éoliennes a été détérioré lors de la campagne betteravière. Le conseil municipal demande d'en informer la sucrerie de Souppes et l'exploitant concerné.

- **Le collectif anti-éolien** va prochainement organiser une réunion à Fay les Nemours.

- **Les colis de fin d'année** vont être distribués aux personnes de plus de 70 ans.

- Madame PICOT, adjointe au maire en charge de la salle communale propose d'effectuer un rafraichissement des locaux, notamment de refaire les peintures, quelques enduits et de réparer un carreau cassé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45

Le Maire,
Denis CÉLADON

